



Déclaration Liminaire CTA du 6 octobre 2021

De nombreux dossiers pèsent négativement sur nos professions.

Il y a un ras le bol des personnels de leurs conditions de travail et des salaires insuffisants qui ne reconnaissent pas le véritable travail fourni. Ils l'ont fait savoir le 23 septembre et hier encore en descendant dans les rues. Il faudrait vraiment que le ministre Blanquer en prenne conscience et nous comptons une fois de plus sur vous, qui le représentez dans notre académie, pour lui faire passer ce message. Le rejet de sa politique est avéré que ce soit dans le premier ou le second degré. Comme le dit une publicité du gouvernement devenue célèbre « on peut débattre de tout mais pas des chiffres » : à cette rentrée 30 000 élèves de plus dans le second degré et 1 883 poste d'enseignants de moins et aucune création de postes de CPE, infirmier, PsyEn et assistant social... effectivement les chiffres ça ne se conteste pas. Dans le premier degré sa vision d'une école primaire dont il veut aligner le fonctionnement sur les établissements du second degré n'a aucun sens et les propos provocateurs du président Macron à Marseille vont dans le même sens. Et que dire des textes publiés en plein été sur l'évaluation qui ont comme seul objectif de donner au contrôle continu imposé par les réformes Blanquer l'apparence du bac alors que la boussole de l'examen national a été cassée. Ce n'est pas cela dont les personnels et l'école ont besoin.

Sur les salaires malgré une communication mensongère, là encore les chiffres parlent d'eux-mêmes (une cinquantaine d'euros en début de carrière et une trentaine d'euros en milieu de carrière). Nous sommes bien loin d'une revalorisation historique qui concernerait tous les personnels et la loi de programmation promise est reportée aux calendes grecques. Pourtant les revendications des personnels sont claires concernant les salaires : nous voulons une augmentation de ces derniers au travers de la valeur du point d'indice et une révision des grilles indiciaires des différentes catégories.

Concernant les conditions de travail, il y a nécessité de recruter davantage d'agents titulaires afin d'améliorer les conditions d'exercice de nos différents métiers.

Sur le plan académique, nous avons plusieurs soucis qui sont de votre responsabilité.

La rentrée 2021 dans notre académie est catastrophique en terme d'effectifs : le nombre de classes avec des effectifs pléthoriques ne cesse de progresser rentrée après rentrée en collège comme en lycée ce qui nuit aux apprentissages des élèves et détériore encore un peu plus des conditions de travail déjà bien dégradées pour les personnels.

Nous souhaitons à l'occasion de ce CTA attirer votre attention sur le déplacement programmé des formations micro technique du LP pasteur vers le lycée des EK. Les personnels développent des arguments que vous devez entendre et qui questionnent la stratégie globale de pôle de formation voire de pôle de compétitivité. Nous vous demandons solennellement le réexamen de ce dossier.

Nous souhaitons également profiter de cette instance pour vous faire savoir que la migration, à partir de la rentrée 2022, de certaines formations (retirées du LP Golf Hôtel et transférées dans certains lycées) pose de gros problèmes ; en effet si vous permettez l'expression les nouvelles formations risquent fort de ne pas rentrer ou de « rentrer au chausse pied » ce qui inquiète les personnels que nous représentons ici.

D'autre part il semble que la reconstruction du lycée Golf Hôtel ait pris encore du retard et que la prévision annoncée par l'exécutif régional ne soit pas tenue car le terrain ne serait toujours pas acheté...

La Loi montagne a un impact sur les personnels dits itinérants, nous n'avons entendu ni lu aucune déclaration annonçant la prise en charge par l'employeur ou a minima une indemnisation pour les personnels concernés. Pour celles et ceux qui n'auraient pas suivi cette actualité, à partir du 1^{er} novembre 2021 dans certaines communes de nos deux départements des équipements spéciaux sur les véhicules

seront obligatoires, cela concerne 83 communes des Alpes-Maritimes et 28 communes du Var. Ce ne sont pas les personnels qui doivent payer pour pouvoir aller travailler en respectant la loi. Nous souhaitons savoir ce que vos services ont prévu pour que les personnels itinérants autorisés à utiliser leur véhicule personnel soient dans le respect de la loi sans avoir à payer pour assurer leurs missions de service public.